

Editorial

La CCO vue de Bonnut

VOUS avez dû recevoir le journal de la communauté de communes qui s'appelle *Point commun* et qui vous tiendra désormais au courant de l'actualité de notre communauté.

Comme nos *Saisons de Bonnut*, sa parution est plus ou moins régulière, aussi, il n'est pas superflu de parler un peu de la CCO, vue de Bonnut.

La voirie

L'entretien de la voirie est maintenant l'affaire de M. Lauze et de son équipe, ils ont avancé les travaux de nettoyage des bords de routes, pour Bonnut, c'est Laurent Lapeyre qui a fait le premier passage avec le matériel qu'il connaissait déjà.

Les autres communes ont été servies souvent par appel à des entreprises.

La CCO a enfin reçu l'épareuse qui était en commande à Castétis alors que l'herbe n'avait pas attendu pour envahir les bas-côtés.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont maintenant gérées par la communauté ; ici aussi, notre situation n'a pas beaucoup changé dans la mesure où le SIETOM de Chalosse continue d'enlever nos poubelles jusqu'à la fin 2002.

Ensuite, nous aurons le service CCO avec collecte sélective en porte-à-porte : chaque foyer recevra une cagette plastique jaune pour les déchets valorisables ; les cagettes seront ramassées par une société privée avec un camion muni de divers compartiments pour papiers, bouteilles en plastique, métal... mais pas le verre que nous déposerons encore nous-même aux containers prévus.

À ce jour, le contrat pour ce travail n'est pas encore passé. Un appel d'offre sera fait rapidement. Il faut savoir que le marché pour les communes de l'ancien SICOMSO a été confié à la société Onyx, qui commence la collecte sélective dès juillet 2002.

Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés après triage seront déposés au Centre d'enfouissement technique (ancienne décharge d'Orthez) qui doit être complètement réaménagé pour un budget de 2,6 millions d'euros.

Notre commune peut dès maintenant profiter du service de la déchetterie (route d'Orthez) et de l'enlèvement des encombrants en téléphonant à la CCO.

Une « ambassadrice du tri » vient d'être embauchée pour expliquer comment trier les déchets.

Les actions pour le développement économique

La communauté est active dans ce domaine depuis l'instauration de la taxe professionnelle unique, les maires de la CCO ont une réunion chaque mois pour suivre les projets d'installation de nouvelles activités ; le plus important des projets actuels : celui de l'entreprise de transports Destandau, près de l'échangeur autoroutier avec augmentation de l'activité.

La CCO se rapproche de la communauté de Lagor pour créer une impor-

tante zone d'activités près de l'échangeur, à cheval sur Biron (Communauté de communes de Lagor) et Orthez. Il semble très logique de réunir les efforts pour augmenter les chances d'attirer des emplois plutôt que de se faire concurrence. Notre communauté devra partager la taxe professionnelle car l'activité se concentrera de plus en plus sur la sortie d'autoroute.

La Maison de la petite enfance

Il s'agit de regrouper sur Orthez un bureau d'information pour les jeunes parents qui ont besoin d'aide pour s'occuper des enfants (crèche, aide à domicile, etc.).

Le développement touristique

Cette compétence sera bientôt demandée par la CCO aux communes pour faire connaître les ressources touristiques du canton et aussi pour gérer à terme le lac qui est actuellement du ressort du SIVU.

La CCO monte rapidement en puissance, il y aura sûrement quelques difficultés parce que l'évolution est très rapide, mais les Bonnutiens ont certainement bien des choses à gagner en participant activement à la communauté.

Nous sommes engagés depuis 1996, nous serons vigilants et actifs.

JEAN LACAZEDIEU

Nous avons maintenant pris l'habitude de nommer « la CCO » la communauté de communes (du canton) d'Orthez, en oubliant le C de « canton ». Peu importe, cette communauté occupe actuellement l'espace du canton administratif. Elle confronte le département des Landes, l'arrondissement d'Oloron (Sauveterre) et plusieurs autres cantons.



Séance du 22 février 2002

Présents : MM. et M^{mes} Jean Lacazedieu, maire, Nadine Forsans, Alain Laborde, Pierre Larrouture, Jean-Michel Fourcade, Denise Laborde, Aline Lagière, Colette Lamaison, Daniel Gourdain, Raymond Populus, Alain Lapeyre.

Absents excusés : MM. André Marladot, Claude Demarsan, Jean-Paul Guérineau.

Vente de bois de chauffage

M. Pierre Larrouture pour la commune et Julien pour l'Office national des Forêts ont marqué des coupes de bois de chauffage dans les parcelles 1, 3 et 7 du bois communal.

La vente se fera par tirage au sort des lots.

Le Conseil nomme MM. Pierre Larrouture, Alain Lapeyre et Raymond Populus responsables solvables afin de faire respecter l'Art. L138 du Code forestier lors de la vente.

Le prix du stère est fixé à 7,62 €.

Le tirage au sort aura lieu le 2 mars 2002 à partir de 10 h.

Organisation du secrétariat de mairie

En raison de la mutation de la secrétaire de mairie, le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il conviendrait de réorganiser le secrétariat de mairie.

Il propose :

- de transformer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe en un emploi d'adjoint administratif ; l'agent assurerait les fonctions de secrétaire de mairie ;

- de créer un emploi permanent d'agent administratif à temps non complet pour assurer des tâches plus simples de secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à compter du 1^{er} mars 2002 :

- de transformer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe en un emploi d'adjoint administratif et de fixer le temps de travail à 12 heures de travail hebdomadaires. M^{me} Evelyne Poignon est choisie pour occuper ce poste ;

- de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent administratif représentant 18 heures et demie de travail par semaine en moyenne. M^{lle} Sandra Etchemendy est choisie pour occuper ce poste.

Établissement d'un contrat emploi solidarité (CES)

Le maire propose de signer un CES pour continuer à assurer la garderie des enfants à l'école, aider M^{me} Belloc pendant le service des repas et pour l'entretien de locaux communaux. Le service total sera de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} mars 2002.

M^{lle} Yolande Serres-Cambot est proposée pour ce contrat.

Destruction de ragondins

M. J.-M. Poeydarrieu sollicite le Conseil municipal pour une participation à l'achat d'appâts destinés à détruire les ragondins qui prolifèrent dans les cours d'eau de la commune. Cette campagne de contrôle des populations est menée par la fédération de défense contre les ennemis des cultures.

Le Conseil municipal décide par 7 voix contre 4 d'accorder une subvention de 200 €.

Travaux des commissions

Voirie

Les projets suivants seront présentés à la CCO, les choix de travaux seront faits en concertation avec les responsables techniques :

- Revêtement de Lalupie à Countesse.
- Réparations chemin de Pédeboscq.
- Chemin communal en face de Gayou.
- Bordures de route au lotissement de la Redoute.
- Chemin de Caboye à Sainte-Marie, faire des rigoles et recharger en cailloux.
- Busage chez Darracq.
- Busage route de Sallespisse.
- Revêtement du pont de Labat à Petit-Réchou.

Crédits déconcentrés

Une répartition des fonds disponibles a été faite par M. Molères, Conseiller général, après concertation avec les maires du canton.

Les projets choisis sont les suivants

- Élargissement du CD 56 à Naberra.
- Élargissement du CD 56 à Marthian.
- Écrêtement face aux pépinières de l'Oursau.

- Busage en face de Yout.

Une lettre sera adressée à la DDE et au Conseil général pour demander des réfections sur les RD 46 et 56.

Bâtiments communaux

Église Saint-Martin : demande de devis pour un accès pour handicapés.

Séance du 29 mars 2002

Présents : le maire et tous les conseillers.

Vote des taxes communales

Le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 107 442,68 €, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2002 comme suit :

Taxes	Taux de 2001 (%)	Taux votés en 2002 (%)	Bases 2002 (€)	Produits 2002 (€)
T. H.	9,08	10,24	456 500	46 746
F. B.	8,54	9,99	343 200	34 286
F. N. B.	38,10	41,79	63 200	26 411
			Total	107 443

Vote du budget primitif 2002

La lecture en détail du budget primitif 2002, proposé par le maire est approuvé à l'unanimité. Le budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses/recettes 248 752 €

Section d'investissement

Dépenses/recettes 167 476 €

Élection de délégués

Suite à la démission de M. Brasquet, le maire fait savoir qu'il manque un délégué titulaire à la CCO. Il propose de nommer Nadine Forsans qui était sa suppléante à la CCO, comme titulaire, et de nommer Raymond Populus délégué suppléant.

Pour la même cause, le maire fait savoir qu'il manque un délégué suppléant au Syndicat d'électrification. Il propose de nommer Pierre Larrouture suppléant au Syndicat d'électrification.

Pour chaque cas, le Conseil municipal accepte les propositions du maire.

Participation communale pour un cadeau de départ

Suite au départ de Monique Etchegaray et de Laurent Lapeyre pour la CCO, le Conseil municipal décide de leur offrir un cadeau pour bons et loyaux services lors d'un vin d'honneur.

Les conseils municipaux de Bonnut et de Saint-Girons se regroupent pour acheter le cadeau de Monique Etchegaray. Ils ont décidé de lui offrir un ordinateur avec imprimante et scanner.

La participation de la commune de Bonnut pour l'ensemble de ces cadeaux est inscrite au budget primitif 2002. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vente des véhicules de la commune

Le maire explique que suite à la transmission des compétences voirie à la CCO, il n'y a plus de raisons de conserver certains engins. Il explique que les véhicules sont usagés et coûtent cher en entretien. Il propose donc de vendre l'épaveuse, le tracto-pelle et le tracteur Ford.

Le Conseil municipal approuve la vente de ces engins, demande au maire de se renseigner sur leur valeur et de remplir toutes les formalités nécessaires pour les vendre.

Programme ONF 2002

Le maire signale au Conseil municipal que l'ONF présente un devis pour les travaux d'entretien à réaliser en forêt communale sur l'année 2002. Ce devis s'élève à 434,15 € (TTC). Le Conseil municipal accepte le mon-

tant et précise que celui-ci est prévu au budget primitif 2002.

Questions diverses

Personnel

Suite au départ de Laurent Lapeyre et au transfert de l'entretien de la voirie vers la CCO, la commission ayant en charge la gestion du personnel se réunira mardi 2 avril à 19 h, pour redéfinir une planification annuelle des travaux à réaliser par les employés communaux et la répartition des tâches entre Bernard Moncot et Marc Gardères.

Chemins communaux

Jean Lacazedieu propose de recenser tous les chemins « en cul de sac » dont l'existence n'est plus nécessaire pour donner accès aux parcelles. Suite à cette étude, des propositions d'échange ou de vente pourraient être envisagées avec les propriétaires riverains.

Voirie

Quelques points à signaler :

— Côte de Lavignotte, la finition des travaux réalisés en décembre 2001 n'a pas été faite, d'autre part il faudrait faire quelques retouches par emplois partiels.

— Chemin de Gayou, affaissement de la route au niveau de chez Pesqué.

— Chemin de Gabarra, affaissement de l'accotement devant chez Claverie Rey.

— Pont de Yertou, reprendre contact avec l'entreprise Lafont pour récupérer le drain.

— Carrefour Maître, afin de faciliter la visibilité, une proposition de mettre un miroir au croisement de la RD56 et du chemin de Lahoun a été faite en mairie. Étant donné le prix prohibitif d'une telle installation, le Conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

— Aménagement des cuisines : le cabinet *Gauche & Moulia* a fait parvenir en mairie un premier plan. La commission bâtiment est chargée d'étudier plus en détail ces plans et de présenter ses remarques aux architectes.

— Bilan de la soirée *Jazz Naturel* du samedi 23 mars, 67 entrées à 8 €, soit 536 €. La participation communale qui avait été convenue à 686 € n'est donc pas couverte.

— Le Conseil général a proposé une séance de cinéma en plein air dans le cadre de *Ciné Étoiles*. Une seule commune du canton sera retenue. Le Conseil municipal, favorable à cette proposition, souhaite la candidature de notre village.

guer cette compétence aux communes volontaires. Ce projet pourrait être mis en place pour la rentrée de septembre 2003. André Marladot et Nadine Forsans se proposent d'étudier ce dossier pour la prochaine réunion du conseil municipal afin de donner une réponse éclairée au Conseil général.

Quoi qu'il en soit, le financement de ce service restera à la charge du département.

Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière

Le maire fait part au Conseil municipal que, suite au projet d'agrandissement du cimetière, il s'est rapproché de M. Jean-Clau de Tastet, propriétaire limitrophe du cimetière afin que nous achetions sa parcelle d'une superficie de 680 m². S'étant mis d'accord sur les conditions, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à acheter ce terrain pour un montant compris entre 380 et 400 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire, à acheter ce terrain cadastré à la Section C, n° 860, pour la valeur entendue.

Adhésion de communes au Syndicat départemental d'électrification

Le maire expose à l'assemblée que, suite à la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux primaires qui adhéraient au Syndicat départemental d'électrification des Pyrénées-Atlantiques, il convient de se prononcer sur l'adhésion directe des communes qui composaient les SI Saint-Palais Sud, Hasparren-Est et Vallée de l'Ousse, ainsi que sur l'adhésion de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget qui nécessite une régularisation administrative.

Il rappelle que le Comité du SDEPA a approuvé ces adhésions par délibération en date du 10 février 2001. Pour mémoire, le Conseil municipal, accepte l'adhésion directe au SDEPA des communes de :

Ainharp, Andoins, Arhansus, Armendarits, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Artigueloutan, Ayherre, Barzun, Béhasque-Lapiste, Beyrie-sur-Joyeuse, Bonloc, Briscou, Bruges-Capbis-Mifaget, Bunus, Charitte-de-Bas, Domezain-Berante, Etcharry, Gomer, Hasparren, Hélette, Hosta, Hours, Ibarolle, Idron, Iholdy, Irissarry, Isturits, Juxue, Labastide-Clairence, Labatmale, Lantabat, Larceveau-Arros-Cibits, Larribar-Sorhapuru, Lée, Limendous, Livron, Lohitzun-Oyhercq, Lourenties, Lucgarier, Macaye, Méharin, Mendionde, Nousty, Orsanco, Ostabat-Asme, Ousse, Pagolle, Pontacq, Saint-Esteben, Saint-Just-Ibarre, Saint-Martin-d'Arberou, Saint-Vincent, Seneets, Soumoulou, Suhescun, Uhart-Mixe, Urt.

Délégation de signature aux secrétaires de mairie

Le maire de la commune de Bonnut, vu l'Article R 2122-10 du *Code général des collectivités territoriales*, vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2001 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de maire, arrête dans ces termes :

M^{me} Evelyne Poignon, fonctionnaire titulaire et M^{lle} Sandra Etchemendy, fonctionnaire stagiaire, toutes deux secrétaires de mairie de la commune de Bonnut sont déléguées pour exercer,

sous notre surveillance et notre responsabilité, les fonctions d'officier de l'état civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du secrétaire de mairie, lequel pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Indemnité du maire et des adjoints

Le maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 27 mars 2001 relative à l'attribution d'indemnité de fonctions aux maire et adjoints.

Il fait savoir que de nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des élus locaux figurent dans la loi n° 2002-276 du 27/02/2002 et sont d'application immédiate. Elles sont désormais fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015). Le conseil décide d'attribuer, à l'unanimité, à compter du 1^{er} mars 2002 :

— au maire : l'indemnité de fonction au taux de 10 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

— au 1^{er} adjoint, l'indemnité de fonction au taux de 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

— aux 2^e et 3^e adjoints, l'indemnité de fonction au taux de 3,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Questions diverses

Ossuaire

Raymond Populus donne connaissance au Conseil municipal du devis de l'entreprise Loustau pour la construction d'un ossuaire au cimetière Saint-Martin. Celui-ci s'élève à 1 066 €. Raymond Populus se propose de comparer ce devis à d'autres constructions.

Comité des Fêtes

Lors de la réunion du comité des fêtes du 20 avril 2002, le bureau présidé par Florent Populus décide de démissionner. Le Conseil municipal attend la démission officielle avant d'entreprendre une quelconque démarche.

Cuisines

Le cuisiniste du cabinet d'architecture Gauche est venu commenter son projet. Après quelques modifications le plan sera proposé aux services vétérinaires pour l'acceptation définitive.

Entrée de l'église Saint-Martin

Présentation par Alain Lapeyre des devis établis par Jean-Pierre Bessouat pour l'aménagement de l'église Saint-Martin. Deux devis sont proposés.

Séance du 26 avril 2002

Présents : le maire et tous les conseillers.

Compétence transport scolaire

Le transport scolaire pour la commune de Bonnut est géré par le Conseil général. La complexité de cette gestion sur l'ensemble du département incite le Conseil général à déléguer

Complément d'information

Le budget primitif

COMME vous l'avez lu dans les comptes rendus des pages précédentes, le budget primitif 2002, s'équilibre ainsi :

Section fonctionnement

Dépenses/recettes = 248 752 €,

Section d'investissement

Dépenses/recettes = 167 476 €, compte tenu des restes à réaliser.

Nous avons prévu dans ce budget les dépenses liées à la mise aux normes des cuisines de la salle polyvalente (Marcelle-Larrégneste) et à l'enfouissement des lignes électriques. Les dépenses liées à l'enfouissement des réseaux seront financées par un emprunt auprès du syndicat d'électrification.

Le budget primitif sera complété par un budget supplémentaire à voter à la fin de l'été après la sortie du compte administratif de l'année 2001.

Ne soyez pas surpris en voyant votre feuille d'imposition, les taux communaux ont augmenté car nous avons intégré la part perçue autrefois par la Communauté des communes d'Orthez. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2002, les règles ont changé :

— Instauration d'une taxe professionnelle unique (TPU), c'est-à-dire une même taxe professionnelle pour toutes les communes de la communauté au taux de 16,77 %. Notre taux était bien plus bas (7,75 % en 2001), l'augmentation se fera progressivement sur six ans. C'est-à-dire que les entreprises de Bonnut vont voir leur taxe augmenter chaque année de 1,5 % pendant six ans pour rattraper le niveau d'imposition moyen. Cette taxe sera entièrement versée à la Communauté de communes. En contre-partie, la CCO ne peut plus percevoir les trois taxes (TH, FB, FNB).

— La commune perd donc la ressource venant des entreprises, elle doit, pour conserver le niveau de ses ressources rappeler les taxes (TH, FB, FNB) qui allaient auparavant à la CCO.

Pour les contribuables bonnutiens, autres que les entreprises, le taux total des impôts locaux ne varie pas, c'est la répartition entre commune et communauté de communes qui change.

(Voir tableau des taux page 2, en haut à droite).



Le maire de Saint-Girons, de dos, et quelques-uns de ses administrés, les maires honoraires de Bonnut, étaient aussi de la fête.

Au revoir, Monique...

LE premier avril, après quelques quatorze années passées à la mairie de Bonnut, Monique Etchégaray s'est éloignée pour aller prendre de nouvelles fonctions au service comptable de la communauté de communes.

Tout ce temps passé à la mairie lui a permis de tisser des liens très étroits avec les Bonnutiens, qui sont venus nombreux lui rendre hommage lors de la cérémonie des « au revoir ».

En plus de son travail de secrétariat, elle

avait su, par sa gentillesse et sa disponibilité, se rapprocher des personnes qui avaient besoin de ses compétences pour des formalités souvent personnelles et confidentielles.

Les maires honoraires de Bonnut, messieurs Claude Demarsan et Jean Poeydarrieu, ont tenu également à remercier celle qui, par son sérieux et son expérience, leur a permis, malgré leur emploi du temps bien rempli, de mener à bien leur mission de premier magistrat de la commune.

Merci Monique et bonne route.



Évelyne (à gauche) et Sandra (à droite) travaillent depuis quelques semaines à la mairie, elles partageront leur temps entre Bonnut, Saint-Boès et Saint-Girons. Chacune apportera ses connaissances et son expérience pour faire fonctionner les services. Évelyne est essentiellement chargée du budget et des relations avec les administrations, Sandra est plus spécialisée dans l'accueil du public. Ces deux charmantes jeunes femmes commencent à connaître la commune et les Bonnutiens, et malgré la difficulté de passer sans arrêt d'un village à l'autre, elles vous recevront avec convivialité et sourire. Bienvenue à toutes les deux.

Fête des mères



DIMANCHE 26 mai, à l'occasion de la fête des mères, la municipalité a tenu à féliciter les mamans de notre village et, en particulier, cinq d'entre elles qui, à elles seules, pourraient aujourd'hui amener plus des deux tiers des enfants présents à l'école communale — soit quarante-six marmots ! — qui, aujourd'hui, sont bien grands...

Juliette Lagouarde, Rina Populus (qui n'est pas sur la photo), Élisabeth Ricau, Francine Populus et Raymonde Larrégneste, sous les applaudissements, ont reçu un joli bouquet de fleurs et un petit cadeau.

Les autres mamans se sont vu remettre une rose par les enfants.

Cette charmante cérémonie a été animée par la troupe théâtrale du Centre socioculturel d'Orthez « L'Atelier de l'interprète », une dizaine d'enfants ont joué deux petites pièces qui ont enchanté la centaine de personnes présentes.

Un vin d'honneur a clos cette belle fête des mamans.

Un nouveau comité des fêtes

SUR une convocation de la mairie, une assemblée de Bonnutiens se tenait, le samedi 24 mai, dans l'ancienne chapelle, dans l'intention de renouveler le comité des fêtes de Bonnut ; l'ancien, après dix ans de dévouement pour le maintien et la qualité de nos fêtes, avait, hélas, décidé de démissionner.

De nombreux jeunes avaient répondu à l'appel, ainsi que quelques plus âgés pour les épauler. Et ce sont trente-cinq personnes qui se sont proposées pour être membres actifs du nouveau comité.

Pour commencer la réunion, le maire a fait un bref historique de notre comité, suivi d'une description et du rôle d'un comité des fêtes, association sous la Loi 1901. Ensuite, il a été décidé de renouveler entièrement le bureau.

Président : Sylvain Lagièrre ; *président adjoint*, Jean-Marc Lagouarde.

Secrétaire : Clément Gourdain ; *secrétaire adjointe*, Lætitia Poeydarrieu.

Trésorière : Colette Lamaison ; *trésorier adjoint*, Thomas Lagouarde.

Membres : Fanny Bessouat, Rémi Boutet, Sébastien Claverie, Élodie Dufau, Marlène Dufau, Stéphanie Dufau, Anne-Laure Forsans, Nadine Forsans, Daniel Gourdain, Marc Labaste, Alain Laborde, Benoît Laborde, Jean Lacazedieu, Aline Lagièrre, Anaïs Lagouarde, Lucile Lagouarde, Bernard Lamazère, Didier Lamazère, Jean-Claude Langlez, Stéphane Larrère, Nathalie Lasserre, Jean-Yves Lesclauze, Laurent Lesclauze, Guillaume Malazzi, Pierre Marladot, Jean-Michel Pala, Florent Populus, Mélinda Ricau, Jean-Claude Ricau,

Florent Populus, l'ancien président, a souhaité bonne chance à son successeur, et a ensuite fait le point sur le programme en cours des fêtes.

Sylvain Lagièrre, le nouveau président, et son bureau espèrent pouvoir être à la hauteur de leurs prédécesseurs, avec l'aide de tous, pour assurer la continuité des fêtes à Bonnut.

Une nouvelle réunion avait lieu le samedi 8 juin, qui réunissait le Bureau et quelques membres, pour arrêter le programme des fêtes. Espérons que celles-ci se dérouleront sous un beau soleil, comme l'année dernière !

L'école de musique de la CCO

LE mardi 7 mai, la session de saxophones et clarinettes de l'école de musique de la CCO s'est déplacée à Bonnut pour présenter le travail réalisé par ses jeunes musiciens. Anna Tastet et Camille Poeydarrieu, saxophonistes, étaient les seules représentantes de la commune.

Le public, composé majoritairement de parents, a pu apprécier le talent de la vingtaine de jeunes musiciens présents. En solo ou en groupe, ils ont interprété des partitions de leur choix, ce qui a ravi l'assemblée.

La session de Bonnut, qui concerne les élèves du primaire, est suivie par une dizaine de musiciens apprenant le solfège, pour les plus jeunes, plus un instrument, pour les autres. Dès leur arrivée en sixième, au collège, ils peuvent continuer à suivre les cours dans les locaux de l'école de musique.

L'apprentissage de la musique demande un long travail, parfois ingrat quand il s'agit d'étudier le solfège. Mais quand on voit le plaisir que ces jeunes éprouvent quand ils jouent et le bonheur qu'ils procurent quand on les écoute, on se rend compte que l'effort est bien payé. On se dit souvent : « Si j'avais su faire l'effort... » ou « Si je pouvais faire la même chose ! » Eh bien oui, on a rien sans rien. Alors, les jeunes, courage... et apprenez la musique !



Aide sociale

Les tarifs sont donnés en €, à titre indicatif, ils sont susceptibles de changer avec le SMIC.

VOUS trouverez ci-dessous quelques informations sur les différents services et associations de notre canton, s'adressant aux personnes âgées souhaitant vivre le plus longtemps possible à domicile. Cette liste n'est pas exhaustive, c'est un extrait du recueil Guide répertoire des établissements et des services pour le soutien à domicile des personnes âgées réalisé par le pôle gérontologique de la CCO. Les secrétaires de mairie, se tiennent à votre disposition pour vous apporter des renseignements complémentaires, vous fournir la liste des intervenants dans le domaine médical et paramédical (médecins, infirmières libérales, masseurs kinésithérapeute, pédicures podologues), des services sociaux intervenant sur le canton d'Orthez, et bien sûr vous aider dans la rédaction de vos dossiers et toutes vos démarches administratives. N'hésitez pas à les rencontrer. D'autre part, vous trouverez également ci-dessous quelques explications sur la CMU (couverture maladie universelle) et l'APA (l'allocation personnalisée autonomie), peut-être pouvez-vous en bénéficier.

NADINE FORSANS

Les services et associations

Service d'aide ménagère du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bonnut

Selon les besoins, l'aide ménagère vient à domicile aider les personnes âgées pour le ménage, l'entretien du linge, la confection des repas, les courses. Elle est mise à disposition et salariée par le Centre communal d'action sociale qui facture tous les mois sa prestation.

— Un quota mensuel d'heures est attribué selon les besoins de la personne : sauf cas particuliers à évaluer, le maximum est fixé à 28 heures.

— Le tarif horaire dépend de la prise en charge, décidée en fonction des revenus par les caisses de retraite ou le Conseil général.

— La prestation d'aide ménagère est versée par le régime de retraite principal, c'est-à-dire celui validant le plus grand nombre de trimestres et non pas celui qui verse la retraite la plus élevée.

— La prestation s'adresse aux personnes âgées les moins dépendantes, soit celles qui appartiennent aux groupes GIR 4, 5, 6. Elle peut également être versée ponctuellement et pour une durée limitée à la suite d'une hospitalisation.

A Case

Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD).

Interlocuteur : M^{me} Corinne Latreyte (responsable), 4 bis, avenue Francis-Jammes à Orthez (tél. 05 59 69 26 51).

Rôle : aider au soutien à domicile des personnes âgées, en collaboration avec leur entourage et les autres intervenants.

Prestations : soins d'hygiène et de confort assurés par les aides soignantes du service. Soins infirmiers et soins de pédicurie, assurés par les infirmières et pédicures conventionnés par le service, selon le choix de la personne ; leurs honoraires sont réglés par le service.

Service : 30 lits agréés par la DDASS. 10 salariés.

Coût et prise en charge : le forfait journalier par lit, fixé par la DDASS est réglé à 100 % par les caisses d'assurance maladie. Pas de participation financière de la personne soignée.

Lo Caleï

Service de gardes à domicile 24 h/24 et 7 jours sur 7.

Interlocuteur : M^{lle} Sandrine Dufourcq (responsable), 4, avenue Francis-Jammes à Orthez (tél. 05 59 69 47 45).

Rôle : Aider les personnes à domicile dans tous les actes de la vie quotidienne (courses, ménage, préparation des repas, aide aux soins d'hygiène...). Recruter un personnel de proximité compétent et le remplacer pendant les congés. Suivre les familles et les gardes à domicile. Prendre en charge les démarches administratives pour l'emploi d'une garde à domicile (déclarations d'embauche, bulletin de salaire, déclaration URSSAF...).

Coût et prise en charge (TTC) : sur semaine 8,47 € de l'heure, 25 % de plus les week-

ends, soit 10,59 €. Les nuits : une fourchette allant de 28,63 € à 73,55 € par nuit est proposée en fonction des besoins. À cela s'ajoute les frais de gestion versés à l'association. Certaines caisses de retraite, certaines mutuelles, la MSA, L'APA peuvent permettre d'aider à la prise en charge des coûts engagés par l'emploi de gardes à domicile.

Association Alliance

Accompagnement de personnes malades et de leur famille.

Interlocuteur : M^{me} Sophie Mialocq et une équipe de bénévoles, 3, rue Gaston-Planté à Orthez (tél. 05 59 69 42 44).

Rôle : Accompagnement de grands malades, de personnes en fin de vie et leur famille. Relation directe avec la personne malade et sa famille pour apporter présence et écoute.

Garde : présence au domicile afin de libérer occasionnellement les autres membres de la famille. Escorte lors de déplacement de la personne malade et aide à la vie quotidienne : aide ponctuelle pour faire les courses, des démarches administratives.

Coût : Service gratuit.

Maison de retraite Jeanne-d'Albret

Accueil de jour et temporaire.

Interlocuteur : M^{me} Catherine Di Santolo (directrice), 2, avenue Francis-Jammes à Orthez (tél. 05 59 38 76 00).

Accueil de jour

Rôle : possibilité de prise en charge du déplacement. Prise en charge pendant la journée. Possibilité d'accueil à la journée ou à la demi-journée et possibilité de prendre les repas, sur place le midi et le soir. Aider les familles dans le cadre du maintien à domicile.

Coût : En 1999, équivalent de 30 € par jour et 16 € par demi-journée. Possibilité d'aides.

Accueil temporaire

Rôle : accueil de 2 jours à 6 mois. Prise en charge globale de la personne âgée. Aider les familles pendant les vacances ou en situation post-opératoire.

Coût : En 1999, équivalent de 45 € par jour.

PACT-CDHAR du Béarn

Protection amélioration conservation transformation de l'habitat.

Interlocuteur : M. Jean-Yves Bandres. Per-

manences à la CCAS d'Orthez, mairie, place d'Armes à Orthez (tél. 05 59 69 82 57).

Rôle : aménager le cadre de vie dans les meilleures conditions de confort et de sécurité pour tous types de travaux. Préparer le retour à domicile à la sortie d'un centre de soins ou de rééducation, en liaison avec la structure médico-sociale. Adapter le logement pour préserver les gestes de la vie quotidienne ou redécouvrir ses capacités, faciliter le rôle des aidants, prévenir des accidents de la vie domestique.

Le PACT du Béarn développe un service complet pour le logement des personnes âgées. Des subventions et prêts sont proposés par l'État, les instances départementales, les caisses de retraite, les organismes de crédit. Ils permettent d'alléger les dépenses liées à un projet d'aménagement.

Association Solidarité Orthez Services

Interlocuteur : M. Jean-Jacques Olivé. Permanences : au rez-de-chaussée de la mairie d'Orthez (tél. 05 59 69 00 83).

Rôle : guider et aider dans les démarches administratives de la vie courante.

Coût : Service gratuit, bénévole.

SBS Seniors Béarn Services

Interlocuteur : M. Pierre Harispe (tél. 05 59 67 11 64).

Rôle : service d'accompagnement et de transport, 2 véhicules, un de 8 places et un de 7 places. Aider les personnes à gagner en autonomie et en liberté dans leurs sorties en dehors de leur domicile.

Service du lundi au samedi. Le dimanche sur réservation. À la demande spontanée ou sur rendez-vous.

Coût : accompagnement en zone urbaine (aller-retour) : 7,60 € ; sur les différentes communes du canton d'Orthez : 0,55 € le kilomètre ; en dehors du canton (Pau, Dax, Bayonne...) : 0,55 € et 12,20 € de l'heure.

Sortie sur une journée ou demi-journée sur devis. Possibilité de mettre en place une navette à partir de 4 personnes.

Présence verte

Vous avez besoin d'aide, vous appuyez sur votre télécommande, vos proches seront prévenus 24 h sur 24 h.

C'est un système de télé-alarme composé d'un transmetteur qui se branche sur la prise de téléphone et d'une petite télécommande permettant l'appel, même à l'extérieur de l'habitation. Dans les minutes qui suivent votre appel, que vous puissiez parler ou non, le réseau de solidarité est prévenu et vous apporte son aide.

Renseignements : Association

Présence Verte du Bassin de l'Adour, 64017 Pau (tél. 05 59 80 72 12).

Établissement	Interlocuteur	Téléphone	Capacité
Établissements d'accueil			
Maison de retraite Jeanne-d'Albret à Orthez	M ^{me} Catherine Di Santolo (directrice)	05 59 38 76 00	66 lits en chambres individuelles dont 30 en section médicale.
Maison de retraite de La Visitation à Orthez	M ^{me} Marinette Dumas (surveillante du service)	05 59 69 72 00	55 lits en chambres individuelles dont 29 lits en hébergement classique et 26 lits en section médicale.
Long séjour du Centre Hospitalier à Orthez	M ^{me} Christiane Colomer (cadre infirmier)	05 59 69 72 58	
Foyer Logement Casenabère à Baigts-de-Béarn	M ^{me} Bernadette Bouchs (mairie)	05 59 65 33 09	
Familles d'accueil			
Direction Solidarité Départementale Maison Gascoin à Orthez	M ^{me} Violaine Lavignotte (infirmière)	05 59 69 34 11	

La CMU couverture maladie universelle

Mise en place à partir de janvier 2000, la CMU, c'est la Sécurité sociale pour tous. C'est aussi une « complémentaire santé » gratuite pour les personnes à faibles revenus.

Quels avantages vous offre la CMU complémentaire ?

1. Elle prend en charge :

— La part non remboursée par la Sécurité sociale pour les consultations de généralistes et de spécialistes, les examens médicaux, les soins dentaires, les médicaments, les hospitalisations. Les médecins ne peuvent demander aucun dépassement d'honoraires.

— Le forfait journalier hospitalier (équivalent de 10,67 € en 2000).

— Tout ou en partie, dans certaines conditions de prix et de qualité : des prothèses dentaires et appareils pour enfants, des lunettes (verres et montures), des appareils auditifs...

2. Elle vous évite de faire l'avance des frais liés aux soins (vous aurez le « tiers payant »)

3. La CMU complémentaire vous offre ces garanties pour un an. Vos droits sont réexaminés chaque année.

Qui peut bénéficier de la CMU ?

1. Les personnes résidant depuis plus de trois mois en France, en situation régulière, et dont les ressources ne sont pas supérieures au plafond maximal prévu. Ce plafond varie selon la composition du foyer.

Plafonds de ressources mensuelles, équivalent pour l'an 2000 :

— Une personne	533,57 €
— Deux personnes	800,36 €
— Trois personnes	960,43 €
— Quatre personnes	1120,50 €

— À partir de cinq personnes, supplément par personne de 213,43 €.

Des conditions spécifiques d'examen de ressources sont prévues pour les artisans, les commerçants, les professions libérales et les exploitants agricoles.

2. Les allocataires du RMI.

3. Les bénéficiaires de l'aide médicale départementale.

Comment bénéficier de la CMU ?

La CMU complémentaire peut être gérée soit par votre mutuelle ou un autre organisme d'assurance maladie complémentaire, soit par votre centre de Sécurité sociale.

1. Il vous suffit de contacter une mutuelle ou votre mutuelle si vous êtes déjà adhérent. Un conseiller vous aidera à constituer votre dossier et à le transmettre à votre centre de Sécurité sociale.

2. Votre centre de Sécurité sociale examine votre dossier, vous fait part de sa décision par courrier dans un délai maximal de deux mois et informe votre mutuelle.

APA allocation personnalisée d'autonomie

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2002, l'APA est une allocation qui s'adresse aux personnes âgées dépendantes vivant à leur domicile ou en établissement. Elle est gérée et financée par le Conseil général avec l'aide de l'État. L'APA vous apporte :

À domicile

— Une allocation, jusqu'à un maximum d'environ 1066 € par mois. Son montant est calculé en fonction de votre degré d'autonomie et de vos ressources.

— Cette allocation finance un plan d'aide à domicile, élaboré avec vous, qui définit les différents services et aides favorisant votre maintien à domicile. Grâce à elle, vous pouvez ainsi faire appel aux services d'associations agréées ou d'un centre communal d'action sociale (CCAS), ou rémunérer des personnes pour vous aider à votre domicile.

En établissement

— Une allocation calculée en fonction de votre degré d'autonomie et de vos ressources, pour financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé(e) de 60 ans au moins.
- Rencontrer des difficultés pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante (perte d'autonomie). Difficultés pour vous lever et vous déplacer, vous habiller, faire votre toilette, sortir de chez vous (démarches, courses), préparer les repas et entretenir votre intérieur...
- Avoir une résidence stable et régulière en France.

Les GIR de 1 à 6 : comment sont calculés les degrés d'autonomie ?

Un médecin ou un travailleur social évalue votre degré d'autonomie. Vous entendrez certainement utiliser le terme : GIR, ou « groupe iso-ressources ». Il existe six GIR, numérotés de 1 (les personnes les moins autonomes) à 6. Seules les personnes relevant des GIR n° 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. Plus la perte d'autonomie est importante, plus l'aide apportée par l'APA est élevée.

GIR 1 : personnes confinées au lit ou en fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

GIR 2 : d'une part, les personnes confinées au lit dont les fonctions mentales ne sont pas complètement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible, mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou partiellement.

GIR 3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

GIR 4 : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimentent seules ; ce groupe comprend aussi des personnes sans problème de locomotion, mais qu'il faut aider pour des activités corporelles et les repas.

GIR 5 : personnes autonomes nécessitant une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage et dans leur déplacement chez elles.

GIR 6 : personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie, qui s'alimentent et s'habillent seules.

Qui peut-on employer à domicile avec l'APA ?

— Le bénéficiaire est libre de choisir la tierce personne. Il peut employer un ou plusieurs membres de sa famille à l'exclusion de son conjoint ou de son concubin.

Où demander l'APA ?

— Il suffit de contacter la mairie, ou le pôle gérontologique de la CCO qui vous aidera à constituer votre dossier.

L'ACTIVITÉ principale du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bonnut est le service d'aide ménagère. En 2001, six agents (Madeleine Boutet, Régine Claverie, Anne-Lise Larrère, Élisabeth Lama-zère, Christine Populus, Martine Maffrand) ont assuré par mois en moyenne 100 à 150 h de service auprès des personnes qui ont droit aux aides attribuées par les caisses de retraite auxquelles elles sont affiliées.

Au sein de la CCO, une commission action sociale a été constituée avec un représentant de chaque commune (Nadine Forsans pour Bonnut). Régulièrement, le groupe se réunit sous la présidence de M. Lapouble (maire de Sallespisse). Les sujets abordés actuellement sont les suivants :

Actions en faveur des personnes âgées

Depuis quelques années, on constate un vieillissement important de la population.

La population des personnes âgées de plus de 65 ans est passée de 3 455 à 4 074 personnes, soit un accroissement de 18 % en 24 ans (de 1975 à 1999).

Les 75 ans et plus représentent plus de 40 % de cette population soit environ 1500 personnes.

En 2010, le nombre de personnes de 75 ans et plus devrait atteindre 2 300 à 2 400 personnes, avec la présence de centaines de plus en plus nombreux.

Pour répondre à cette évolution, c'est tout naturellement que la CCO réfléchit et mène des actions en faveur des personnes âgées.

Voici un bref historique des actions menées jusqu'à ce jour

Sous l'impulsion de la MSA, un certain nombre de professionnels du maintien à domicile se sont réunis le 13 septembre 1996 pour faire face au constat de carence d'information et d'aide auprès des personnes âgées fragilisées et démunies sur le canton d'Orthez. Un groupe de travail s'est alors constitué, le « collectif d'information pour le maintien à domicile des personnes âgées. »

la commission d'aide sociale

Ce groupe est constitué ainsi : assistantes sociales (MSA, CRAMA, SNCF), directrice de la maison de retraite Jeanne-d'Albret, responsable du CCAS d'Orthez, représentante de l'association Alliance, responsable du SSIAD, responsable du service de gardes à domicile, technicien du PACT du Béarn, infirmière de la circonscription d'action sociale et médico-sociale (DSD).

Le 27 février 1997, le collectif a sollicité les élus de la communauté de communes pour leur faire part de leurs constats, ceux-ci ont répondu favorablement pour soutenir l'action de cette équipe de professionnels.

Un travail d'exposition itinérante a alors été réalisé par le collectif, du 17 juillet au 16 septembre 1997, dans les treize communes du canton. Le but de cette exposition était de faire connaître les services existants dans le cadre du soutien à domicile, de connaître les interrogations des personnes âgées à l'égard de la vieillesse et de rencontrer les usagers. Lors de ces rencontres avec les secrétaires de mairies et la population, des témoignages leur ont rapportés toute la difficulté des personnes âgées notamment : d'accéder à une information complète, de savoir à qui s'adresser, de se déplacer, d'être autonome physiquement ou psychiquement pour faire des démarches personnelles.

Les élus envisagent la création d'un poste d'animateur d'actions gérontologiques. Pour concrétiser ce projet, la CCO prend une nouvelle compétence « l'action en faveur des personnes âgées dans le cadre de conduite d'actions d'intérêts communautaires ».

Le 12 avril 1999, une animatrice coordinatrice (Véronique Cabé) est recrutée. La CCO, le 3 novembre, a pris la délibération suivante : « Développer la coordination médico-sociale autour de la personne âgée afin de mieux prendre en compte ses attentes et ses besoins. »

Puis la réflexion menée a abouti à l'idée de réaliser un guide répertoire intitulé « *Des établissements et des services pour le soutien à domicile des personnes âgées* » du canton d'Orthez. Il a été réalisé, entre novembre 1999 et décembre 2000. Ce guide, que vous pouvez venir consulter à la mairie, se veut un document :

- d'information et de communication,
- de recensement et de présentation des

différents services, des structures et des professionnels qui interviennent dans le cadre du soutien à domicile des personnes âgées sur le canton.

À la demande de la CRAMA, les CCAS des petites communes ont dû procéder au regroupement des services d'aides ménagères. Les plus petits CCAS (dits CCAS de base) ont été amenés à se regrouper autour d'un seul CCAS, plus grand (dit CCAS pivot), afin que la CRAMA n'ait plus qu'un seul interlocuteur concernant les dossiers d'aides ménagères à traiter. Ce regroupement a pris effet depuis début septembre 2000. Le CCAS de Puyoô est le pivot et l'animatrice coordinatrice de la CCO est mise à disposition de celui-ci pour assurer les démarches administratives entre les CCAS de base et la CRAMA.

En octobre 2000, une autre action est menée durant la semaine bleue. Elle a été marquée par des rencontres, des échanges, des réflexions par le biais d'un théâtre forum et de conférences, autour des passions partagées entre les personnes âgées et les autres générations. À noter que dans le cadre de ces journées, l'école de Bonnut a remporté le premier prix, l'intégration entre générations s'effectuant parfaitement par le biais de l'association « Les Aînés dans l'école ».

Aujourd'hui, toute une équipe réfléchit à la création d'un réseau gérontologique : compte tenu de la diversité constatée sur le terrain en compétences professionnelles et des demandes très diverses pour lesquelles chaque intervenant est sollicité, la CCO envisage de trouver dans un même lieu une information complète sur une question précise, et à la structuration d'une coordination gérontologique entre les professionnels de plusieurs milieux (médical, infirmier, pharmaceutique, libéral, social, associatif, établissements d'accueil, technicien du logement...).

L'objectif principal du réseau est de créer un point d'accueil et d'information dans un lieu neutre, accessible et identifié ouvert aux personnes retraitées, âgées, aux familles, aux professionnels. Il s'agit d'informer, de renseigner et d'orienter les usagers vers les différents services existants répondant à leurs demandes, à leurs besoins.

Le réseau permettra de développer et promouvoir de la formation continue aux intervenants du réseau : gardes à domicile, aides ménagères, emplois familiaux rémunérés par

chèques emploi-service... de développer des actions d'aide aux aidants par l'animation de groupes de soutien d'aidants naturels.

L'autre point important dans le réseau, c'est la coordination des professionnels. Celle-ci permettra de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de faire rencontrer ou échanger des professionnels autour de situations complexes ou difficiles afin de trouver la solution la plus adaptée pour apporter une réponse globale.

Le réseau gérontologique sera financé par le Conseil général, la CRAMA, la MSA et d'autres caisses de retraites sur des actions ponctuelles, ainsi que par les collectivités locales.

Actions en faveur de la petite enfance.

Un projet de création d'une « Maison de la petite enfance » est aujourd'hui en cours. Il a été initié par la Crèche municipale et la ville d'Orthez en partenariat avec la CAF. La Maison de la petite enfance, ce sera :

— un point d'accueil, information (3, rue Pierre-Lasserre à Orthez), qui permettra de répondre aux demandes des parents et futurs parents sur les modes de garde, sur les prestations, les droits, les démarches à effectuer, sur les possibilités d'activités et de services sur le canton, de valoriser l'accueil à domicile (la crèche municipale est saturée, il faudra des « nounous ») ;

— des relais « assistantes maternelles » : des lieux itinérants d'information, de rencontres pour les assistantes maternelles et d'échanges avec les parents, lieux de réunions, de formations ; de jeux pour les enfants.

Les Saisons de Bonnut

Bulletin municipal épisodique
Mairie de Bonnut (Pyrénées-Atlantiques)
Directrice de la publication : Aline Lagièrre
Imprimerie Moulià Frères à Orthez
Dépôt légal à parution

Assemblée générale de Bonnut-Sport

COMME chaque année, pour l'assemblée générale de Bonnut-sport, les joueurs, l'encadrement et les sympathisants se sont retrouvés pour faire le bilan de l'année écoulée.

Avec soixante-quinze licenciés, les effectifs se sont avérés stables, mais on remarque qu'il devient de plus en plus difficile de maintenir des équipes de jeunes. Heureusement, il se trouve que les filles sont en nombre conséquent et peuvent compenser ainsi l'absence de garçons. Dans les années à venir, le regroupement avec les villages voisins sera certainement à entrevoir et à mettre à l'ordre du jour.

Après les remerciements du président à toutes les personnes, comme les arbitres, les marqueurs et les parents des jeunes joueurs... qui se sont impliquées dans l'action pendant les huit mois que dure la saison, les responsables des équipes ont présenté leurs bilans respectifs.

Équipe 1 (Christian Poeydarrieu)

Déçu, notre dynamique entraîneur, puisque l'équipe termine septième ex aequo avec deux autres équipes sur douze, mais est battue au goal average et descendra en championnat départemental.

Il faut savoir que le championnat régional oppose maintenant des équipes de plus en plus physiques et techniques, et il devient difficile pour les petits clubs de se faire une place à ce niveau.

Il faut quand même souhaiter que, comme ce fut le cas précédemment, où l'Équipe I était descendue puis était remontée l'année suivante, il pourra en être de même pour l'année prochaine. Avec un peu plus d'entraînement et de hargne, le défi est dans les possibilités de l'équipe.

Équipe II, espoirs (Julien Lamagnère et Mikaël Malazzi)

Composée de jeunes joueurs, elle a terminé la saison en milieu du tableau, mais il est certain qu'elle aurait pu bien mieux faire si quelques anciens avaient su s'impliquer d'avantage pour les encadrer.



Équipe III (Bertrand Lagière)

Cette équipe, en surnombre en début de saison, a terminé le championnat avec des effectifs très réduits et termine presque à la fin du classement. Les tournois de fin de saison et la fête qui les suit, lui a redonné du tonus et il faut l'espérer, de la motivation pour la prochaine année.

Les plus jeunes

Les mini-poussins, poussins et cadets se sont bien amusés et, parfois, ont donné des cheveux blancs et des montées de tension à leurs entraîneurs (Laurent Lapeyre, Jean-Michel Fourcade, Martine Malazzi, Patrick Larrouture et Noël Sabatté) qu'il faut féliciter pour leur patience et leur persévérance.

Compte rendu financier

Comme vous avez pu vous en rendre compte, le club, pour fonctionner, a besoin d'un minimum d'argent. Les calendriers que nous vous proposons, les diverses manifestations, les panneaux publicitaires des sponsors et la subvention municipale sont les sources de devises nécessaires pour maintenir cette animation. Bonnut-Sport, tout comme les autres associations, joue son rôle fédérateur et permet à bon nombre de jeunes de s'ancrer dans le tissu comunal.

La soirée s'est achevée dans la bonne humeur au hall des sports pour l'apéritif et pour vider les gamelles d'escargots qui avaient échappé à la fête.

Merci à tous, bonnes vacances et au mois de septembre pour la rentrée.



Une *cargohada* était symboliquement bien choisie pour clore cette saison de Bonnut-Sport, comme les années précédentes d'ailleurs. Ici Henri se dévoue pour qu'aucun participant ne s'échappe, ce qui aurait été le bouquet !

Bilan financier de Bonnut-Sport

VOICI, en chiffres, le bilan financier de l'association Bonnut-Sport pour la saison qui vient de s'achever.

Principales recettes

Subvention municipale	1 829,39 €
Mécénat (sponsors)	1 676,86 €
Calendriers	1 698,26 €
Buvette et entrées des matches	1 689,48 €
Loto et fête	6 655,93 €

Principales dépenses

Licences et assurances	3 580,00 €
Déplacements	2 311,00 €
Arbitrage	4 405,30 €
Équipements	1 500,00 €
Dépenses diverses et petites fournitures	541,52 €

Vous noterez certainement que nous devons faire face à des dépenses auxquelles vous n'aviez peut-être jamais songé, et vous voyez aussi que l'accueil que vous faites à nos manifestations de soutien compte pour beaucoup dans l'équilibre de notre budget, somme toute très modeste.

Pour avoir des renseignements plus précis sur le fonctionnement, les responsabilités, le travail effectué ou les projets de l'association, nous vous rappelons que l'assemblée générale de Bonnut-Sport est ouverte à tous et que vous y êtes attendus.

DERNIÈRE MINUTE

Juste au moment de remettre le journal à l'imprimerie, nous vous confirmons une bonne nouvelle :

L'Équipe I est réintégrée au championnat Aquitaine

Deux sites internet d'information

(pour tous les Bonnutiens branchés ici ou ailleurs)

■ Pour vous qui recherchez des éléments historiques sur le village ou bien même des photos d'école et d'événements divers bonnutiens (cliques, théâtre, fêtes...), vous pourrez visiter le site toujours en création par Colette Lamaison :

<http://site.voila.fr/Bonnut>

■ Il y a aussi le site de l'école communale, qui est remis à jour chaque année :

<http://perso.wanadoo.fr/ecoledebonnut>

Un article sur les soldats de Bonnut pendant la guerre de 14-18 est prévu pour le journal qui paraîtra vers le 11 Novembre. Colette Lamaison serait heureuse si on lui communiquait quelques photos de nos poilus. Téléphonez à Colette, au 05 59 67 93 23 ou à Aline Lagière, au 05 59 67 94 58



Le volley

AVEC le tournoi de l'association La Gayole, la saison de volley 2001/2002 a débuté le 19 octobre, un peu plus tôt que d'habitude. Cela s'explique car, cette année, l'association a fait jouer chaque catégorie en poule unique (quinze mixtes, dix d'hommes et cinq de dames).

Bonnut, ayant engagé ses sept équipes (quatre mixtes, deux hommes et une dame) avec ses quarante-et-un joueurs et joueuses

assidus, a dû disputer un total de quatre-vingt-sept rencontres en match de poule, plus un minimum de neuf matches par équipes en phase finale (+ 21).

On peut dire que la saison a été bien remplie avec, environ, le double de matches que l'année précédente, et elle s'est terminée les 12 et 13 avril par les finales qui se sont disputées à Bonnut, cette année, dans la salle Marcelle-Larrégneste.

C'est la troisième fois que Bonnut organise les finales en sport-loisir (la première fois en 1985 et la deuxième fois en 1994).

Malheureusement, aucune équipe locale n'a pu, cette année, accéder à ce stade de la compétition. Mais tout le monde s'est bien consolé, après quelques apéritifs, autour d'un bon repas suivi au *Feu-de-Bois* à Amou, réunissant quelques deux cent dix convives et qui s'est terminé par une soirée disco.

Le tournoi de Bonnut

N'ayant pu organiser notre tournoi l'année dernière, c'est le dimanche 19 mai que nous avons réussi, cette année, à le remettre sur pied.

Seize équipes des environs se sont engagées (dix mixtes et quatre d'hommes).

Durant toute la journée, les matches se disputèrent sur les quatre terrains implantés pour la circonstance (deux dans la salle des sports et deux sur le parking à côté).

En finale hommes, l'équipe locale des Pendaris dut s'incliner face aux rudes joueurs de Saint-Boès.

En finale mixte, c'est aussi l'équipe de Saint-Boès qui a battu celle des valeureux joueurs d'Hagétaubin.

Avec le repas du midi servi sur place pendant la pause et le repas du soir clôturant cette journée, c'est dans une très bonne ambiance que se termina la saison de volley à Bonnut.

Le bilan du club des aînés

LE 2 février 2002, cent vingt adhérents ont répondu à l'invitation pour le repas annuel et l'assemblée générale. Lors de celle-ci, on pouvait noter quelques petits changements dans la composition du Bureau : Josette Larrouture et Charles Guérineau, démissionnaires, ont été remplacés par Jean Cangrand et Roger Cabou ; Pierrette Lapeyre, quant à elle, a été élue vice-présidente.

Le 28 février, sortie d'un jour offerte par l'APADEMI de Béziers, au village de vacances d'Anglet. Petit-déjeuner et déjeuner gratuits, suivis d'un après-midi dansant.

Aujourd'hui, notre calendrier est bien entamé, puisque de nombreuses sorties ont déjà eu lieu :

Le 4 avril, nous sommes allés visiter la féerie gourmande d'Uzos et la fabrique artisanale de confiseries et de confitures Miot. Sur le chemin du retour, nous avons pu nous arrêter pour un goûter soupatoire au restaurant *Laborde*, à Mont.

Le 2 mai, nous avons fait une petite sortie à Gaujacq (au château), le petit-déjeuner et le repas de midi de la journée étaient gratuits. L'après-midi, nous avons assisté à un spectacle magnifique de flamenco, avec des danses espagnoles et des chansons.

Du jeudi 16 juin au 21 juin, cinq jours en Haute-Savoie nous ont fait découvrir une très belle région : la visite d'Annecy et, bien sûr, une promenade en bateau sur son lac, la visite de Genève, le lac Léman, la cathédrale, etc. Yvoire, Thonon, Évian, les stations thermales alentours. Nous avons fait la traversée

du massif alpin, vu les célèbres stations de Morzine et de Chamonix, la mer de Glace, par le petit train à crémaillère, puis la descente en téléphérique jusqu'à la grotte de Glace. Tout cela avec beaucoup d'ambiance, car les trente-neuf participants étaient ravis.

Le 22 juin, c'était la réunion de tous les clubs de la cité Fébus pour une après-midi de détente à Balansun.

Le 27 juin, une sortie d'un jour au Val d'Aran, avec la visite guidée de la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges. Le repas se fera en Espagne, à Bossost, suivi, bien évidemment, de la visite des *ventas*. Le retour aura lieu par le col du Portillon, avec la découverte de la station thermale de Luchon.

Reste à venir

Le 25 juillet, à la salle Marcelle-Larrégneste, un goûter gratuit sera offert par le club.

Au mois d'août, repos mérité, ce sont les vacances !

Nous reprendrons au mois de septembre, avec, le 15, une sortie prévue en Pays basque.

Le 14 octobre après-midi, la visite de l'ÉSALAT à Dax et un goûter soupatoire.

Le 21 novembre, le dernier goûter de l'année à la salle post-scolaire Joseph-Demarsan.

Mais, n'oubliez pas ! tous les derniers jours du mois : après-midi détente, marche, cartes, quilles, pétanque... qui se terminent par une petite collation.



Soirée jazz à Bonnut

LA soirée du samedi 23 mars, dans le cadre du festival *Jazz Naturel* organisé par la Ville d'Orthez, la municipalité et le comité des fêtes de Bonnut se sont associés pour proposer une grande soirée à la salle post-scolaire, avec le groupe *Beti Blouses*.

La soirée fut grande par le spectacle offert par la dizaine de super-musiciens, mais assez petite par le nombre de Bonnutiens présents... Pourtant, ces musiciens, dont la plupart d'entre eux sont basques, nous ont régallé par leur répertoire et nous ont fait danser pendant toute la soirée.

Dommage pour les absents.

